

Thuillies, le 12 septembre 2023

- Allez-vous diminuer notre facture d'électricité si ce projet vient à terme suite aux nuisances que nous allons subir.....
- Tout cela serait-il sacrifié pour profiter à des bénéfices financiers exclusivement étrangers.
- **En résumé, c'est NON à ce projet qui sera négatif à tous les niveaux pour les habitants de notre région.**

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Etre prudent n'est pas être pro-nucléaire. Par principe de précaution, je m'oppose au projet New Wind sur les communes de Thuillies, Ragnies et Donstiennes.

Je sollicite à partir de chez moi une photo montage du futur projet avec les aménagements extérieurs.

Je demande l'installation d'un sonomètre en face du 84, rue de la cour à 6535 Thuillies avant la mise en place des éoliennes.

Je souhaite que la qualité de l'air au niveau du lotissement « Champ Fleuri » soit contrôlée avant la mise en chantier de votre projet.

Je suis contre ce projet car il menace la santé des familles riveraines.

- Lors des pulvérisations de pesticides, herbicides, etc. car nous sommes entourés de terre de cultures, il y a risque de recevoir des projections via le flux envoyé via la rotation des pales en sachant que tout le lotissement du « Champ Fleuri » est à l'ouest des futures éoliennes et est exposé au vent dominant.
- De même pour le bruit. Nos habitats se situent face au futur parc.....
- Nos magnifiques paysages (dont Ragnies fait partie d'un des plus beaux villages de Belgique)
- Notre avifaune protégée par la loi pour sa rareté (rapaces qui commencent à revenir dans notre contrée). Les corbeaux freux, qui vont nichés à quelques centaines de mètres du futur projet.
- Nos valeurs agricoles et immobilières. Allez-vous compenser la moins-value de nos habitations ?
- Notre tourisme va fuir la région alors que la distillerie de Ragnies est une étape phare et fort prisée pour les visiteurs venant à Thuin ainsi qu'au barrage de l'Eau d'Heure.

Remarques suite à la RIP du 6 septembre dernier.

Thuillies, le 18 septembre 2023

- Lors de cette réunion, il vous a été notamment demandé ce qu'il en était au niveau de l'implantation des chemins d'accès et aucune réponse n'a été donnée à ce sujet. Or l'éolienne la plus au sud semble très éloignée de tout chemin et sacrifie dès lors d'excellentes terres agricoles. Pourquoi les implanter en plein milieu d'une terre et créer un long chemin d'accès?

- S'agissant de terres agricoles à forte densité pour de pomme de terre, je me pose des questions sur la détérioration de la qualité de l'air. Les nombreux passages avec des pesticides font craindre que les produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air et emmenés beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent.

- De plus, pourriez-vous faire à partir de mon domicile Cour Du Château 10b à Donstiennes Latitude 50,28668 Longitude 4,31091, un photomontage dans un ciel clair et sans brume, en hiver comme en été.

- De même qu'une étude sonore de jour comme de nuit.

Vous vous êtes engagé à nous communiquer le nom du propriétaire de la parcelle supportant l'éolienne la plus au sud, n'ayant pas été mis au courant de la situation, en qualité d'exploitant. Nous n'avons toujours rien reçu à ce jour.

NEW WIND SPRL  
A l'attention de M Jérôme Dumont  
Avenue des Dessus-de -Lives2  
5401 NAMUR  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

Copie à Administration communale de Thuin

Administration communale de Thuin  
Rue Grande 36  
6530 THUIN  
[agnes.cadrobbi@thuain.be](mailto:agnes.cadrobbi@thuain.be)

Monsieur,

Par la présente je témoigne de mon désaccord pour l'implantation de 4 éoliennes sur Ragnies-Thuillies-Donstiennes, car comme j'ai entendu lors de la RIP du 06 septembre à Ragnies si La Défense belge décide que ce site ce n'est plus un lieu de parachutage, la susceptibilité de reprendre le projet de 2018 est réel et nous amènerait à 13 éoliennes.

Pour commencer, je demanderai au promoteur de venir faire un montage photo avec les éoliennes vues de chez moi. Chez moi, du living je vois des terres de culture avec en fond les éoliennes d'Erpion qui gâchent le paysage. Pour ma part il y en a déjà assez vu tous les parcs éoliens aux alentours que l'on veut créer. Pour Beaumont, Merbes-le-Château, Lobbes, Thuin et Ham-sur-Heure on devrait avec les projets en cours en avoir plus ou moins 70.

Nous ne sommes pas à Estinnes ou en Champagne Ardenne où le paysage est une horreur.

Serait-il possible de faire une analyse de la qualité de l'air actuel et de l'incidence du bruit ?

Quel impact aura l'effet stroboscopique sur la santé ? Sachez que cet effet peut amener des crises d'épilepsie. J'ai envie aussi de dormir la nuit avec ces lumières incessantes on n'aura plus un sommeil normal.

Maintenant, je vous fais remarquer que Thuillies est situé dans le sens contraire des vents dominants d'orientation sud-ouest en plein dans l'axe des éoliennes, le Champ Fleuri étant en première place. La nuit avec le bruit, on ne pourra plus dormir la

fenêtre ouverte. Il y aura aussi des flux laminaires aériens qui une fois brassés par ces éoliennes nous enverrons toutes les particules fines et résidus de résine époxy ou polyester dus à l'usure des pales et, car sachez que les pales se détériorent, donc fenêtres fermées la journée aussi. Lors des pulvérisations, et il y en a presque toutes les semaines, nous sentons déjà maintenant les odeurs, qu'en sera-t-il avec les flux laminaires aériens qui une fois brassés par ces éoliennes disperseront et projeteront les pesticides qui nous envahiront encore plus fort? Pour les particules de diesel, on fait tout pour les éliminer? Les particules de polyester et des pulvérisations on s'en fiche. Bonjour l'augmentation des cancers.

Qu'en est-il de la pollution des nappes phréatiques car dans le ciment et le béton il n'y a que des déchets même nocifs (seringues d'hôpitaux, PMC, et même de l'asbeste, etc...).

Dernier point et pas le moindre, la diminution de la valeur de l'habitat de plus ou moins 20%.

Si par exemple ma maison vaut 250.000 euros, je ne pourrai pas la vendre que 200.000 euros, la société paiera t'elle la différence car c'est bien à cause d'eux que l'on perdra de l'argent, je présume que non. Les banques nous volent déjà et si vous vous y mettez aussi où va-t-on?

C'est pourquoi je demande que la société m'envoie un expert immobilier pour évaluer ma maison.

La commune diminuera t'elle le revenu cadastral en rapport?  
Je présume que non.

En résumé, je demande que soit fait au compte de la société New Wind SPRL :

1. Un montage photo depuis le living de ma maison exposé sud-ouest, en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été en vision diurne et nocturne à partir de chez moi avec les dimensions exactes entre chez moi et les éoliennes.
2. Une analyse d'ombrages soit réalisée par rapport à mon domicile et notamment l'impact sur la production de mes panneaux photovoltaïques placés sur mon toit et exposés sud sud-ouest.
3. Des mesures préalables de la qualité de l'air dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, ainsi que m'expliquer comment je vais aérer ma maison, avec les particules de polyester dans l'air que nous allons respirer à longueur de journée.

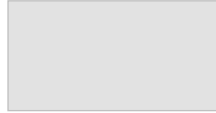
4. Une mesure du bruit depuis les points suivants de ma maison :  
Point 1 : à la hauteur du rez-de-chaussée  
Point 2 : à la hauteur de la chambre à coucher de l'étage.

5. De ne pas mettre ces monstres sur la nappe aquifère, je bois de l'eau du robinet pour ne déjà pas avaler des particules plastique que l'on a dans les bouteilles. Et après on va avaler de l'eau polluée même plus saine assez pour faire la cuisine.

6. Une évaluation de mon bien par un expert indépendant agréé avant que le permis pour ce parc soit octroyé.

Mon domicile étant situé rue de la Cour 86 à 6536 Thuillies, de coordonnées en degrés, minutes et secondes : (Latitude N50 18 04 ; Longitude E4 19 06).

Je vous remercie de me lire et bien à vous



Ragnies, le 12 09 2023.

Administration Communale de Thuin  
Service Environnement  
Grand Rue , 38  
6530 Thuin

New Wind  
Av des Dessus de Lives , 2  
5101 Namur

Madame, Monsieur,

Bonjour,

Suite à la réunion d'information de ce 6/09/2023 à Ragnies, permettez-moi quelques remarques.

Tout d'abord, le projet a été présenté de façon fort maladroite et floue sur certains points.  
D'autre part, les réponses aux questions pertinentes posées furent bien hésitantes et peu précises.

J'estime ce projet totalement irrecevable : cet exposé nous présentait, en effet, des photomontages de zones étrangères ( volontairement ? ) ainsi qu'une erreur magistrale de calcul ( quatre éoliennes pouvant générer chacune de 3 à 5 MW maxi fournissant au total 25 MW, alors qu'un simple calcul donne de 12 à 20 MW ) ?

En conséquence, je vous demande d'effectuer les devoirs complémentaires suivants :

- 1/ Présenter des photomontages de notre site réel, de chaque habitation devant recevoir l'impact visuel ( diurne, nocturne, en été comme en hiver ) voir points 2+ 3+ 4.

- 2/ Une étude sonore y compris les infrasons dans les mêmes conditions,
- 3/ Une étude des nuisances visuelles de l'effet stroboscopique dû aux pales,
- 4/ Même chose concernant les flashes lumineux intenses situés au sommet des mâts et donc visibles de pratiquement toute habitation du village de Ragnies et voisins,
- 5/ Une étude géologique autour des emplacements prévus y compris hydrologique : proximité d'un ruisseau sain se déversant dans la Biesmelle rivière propre et poissonneuse .
- 6/ Une expertise foncière de chaque habitation avant et après l'implantation des éoliennes . La moins value devant être reversée, par le promoteur, à chaque propriétaire.

Ces études devraient, évidemment, être réalisées par des organismes indépendants de votre groupe voire des bureaux d'études universitaires .

D'autre part :

- 1/ Effet important de sillage derrière une éolienne disséminant les pesticides et autres produits employés par les agriculteurs vers les zones habitées,
- 2/ Les pales en matériaux composites, par ailleurs impossible à recycler , se délitent en surface par l'action des intempéries et du vent .  
Comment gérez- vous ces micro- particules qui arriveront, un jour, en mer et donc , a terme, dans nos assiettes ?
- 3/ Les pales étant particulièrement accidentogènes pour la faune aviaire ( de 30 à 50 oiseaux tués par éolienne et par an ! ) que penser des balbuzards nichant à l'endroit proposé, des oiseaux migrateurs et protégés ( beaucoup d'oes passent régulièrement par notre région , une colonie de cigognes a d'ailleurs fait récemment escale à Ragnies . ) , des petits oiseaux dont le poids de quelques grammes est bien peu devant une pale tranchante arrivant à plusieurs centaines de kilomètres par heure ?  
Les chauve- souris également ?

En conclusion, je mets en doute le rendement direct et indirect désastreux ( recours à de générateurs, consommant de l'énergie fossile, lors de l'absence de vent ) .  
Qu' en est- il de nos pouvoirs publics belges qui subventionnent avantagement ce type de société douteuse dont les profits quitteront à coup sûr notre pays !  
Qu' en est- il de la voix démocratique et du bon emploi de l'argent du contribuable ?  
Pourquoi les propriétaires de panneaux photovoltaïques sont- ils actuellement pénalisés, alors que des subsides ont été largement

distribués pour ce type de production d'énergie, au profit de l'éolien ?

Ne pourrait-on pas envisager d'autres apports électriques comme des micro barrages ( aux écluses sur les rivières par exemple ) cogénération, biométhanisation ?

Aussi de diminuer toute surconsommation inutile, publique ou privée , pour prendre le problème à sa base ?

Enfin et surtout : aucune étude de l' impact éolien sur la santé humaine n'a encore été effectuée alors qu' au Canada certaines données montrent des résultats alarmants !!!!!

**DONC STOP A CETTE DICTATURE FINANCIERE EOLIENNE !**

Espérant que le bon sens l'emportera .

Vous remerciant pour la lecture , vous souhaitant bonne réception et avec mes meilleures salutations .

*Pour avis rejoignant a Courrier.*

Pas de réponse.

Commentaire PG : Le bilan de New Wind mentionne des immobilisations corporelles pour un montant de 27.879 EUR. Si la responsabilité extracontractuelle de New Wind est mise en cause, par exemple parce que les éoliennes n'ont pas été bridées à temps, en cas d'accident ou lors du démantèlement, New Wind n'offre aucune garantie financière et la caution de 80.000 à 120.000 EUR pour le démantèlement vanté par Monsieur Jérôme Dumont lors de la RIP est insuffisante manifestement pour couvrir les coûts d'un démantèlement complet, d'autant que les pales ne sont pas recyclables dans l'état des technologies actuelles. Il faut à tout le moins que l'étude d'incidences examine deux aspects distincts :

- Le bilan carbone d'une éolienne tel que projetée de sa fabrication à son démantèlement ;
- Le coût du démantèlement et les garanties financières à fournir par le promoteur en vue d'un démantèlement intégral qui ne soit pas à charge de la collectivité ou subsistant comme ruine dans le paysage.

**Question 3-** Le retour sur investissement est atteint après combien d'années ?

Réponse : cela ne vous concerne pas et je ne vous demande pas combien vous gagnez ?

Commentaire PG : outre le caractère particulièrement heurtant de cette réponse, la question était posée dans le contexte de la participation citoyenne organisée par les mesures 10 à 12 de la *Pax Eolienica II*. Relevons plus particulièrement que par sa mesure 12, le Gouvernement wallon propose qu'un acteur spécialisé soit désigné afin de favoriser un dialogue alors que manifestement Monsieur Jérôme Dumont refuse au nom de son employeur tout réel dialogue en utilisant l'allégorie du boulanger confronté lors de la vente de son pain à un client qui veut partager avec lui le bénéfice de la fabrication du pain.

L'étude d'incidences doit dès lors permettre de déterminer le bénéfice probable que dégagera la production d'électricité des 4 éoliennes en projet afin que les riverains puissent voir dans leur facture d'électricité un retour sur les profits à engranger par la suite de la construction des 4 éoliennes projetées. Plus globalement, l'étude d'incidence doit faire le bilan pour les riverains : i) des nuisances pour leur santé, pour la faune et la flore et pour leur environnement, y compris paysager et ii) les avantages qu'ils retireront de la réalisation du projet éolien.

**Question 4-** Quel est l'impact environnemental du battage des pieux sur le sous-sol, les sources et les eaux pluviales et la nappe phréatique, cette question a-t-elle déjà été étudiée, plus particulièrement pour déterminer la profondeur nécessaire des pieux arrivant une éolienne de 120 mètres de haut, au sol ?

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins  
Collège communal  
Grand'Rue 36  
6530 Thuin

Thuin, le 8 septembre 2023

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,

*Observations et demandes de mises en évidence de points particuliers en vue de la réalisation d'une étude d'incidences*

Je fais suite à la RIP du 6 septembre 2023 qui s'est tenue à la grange de la dime de la Distillerie de Biercée à Ragnies.

J'avais posé 4 questions dont une seule a reçu une réponse en séance, quoiqu'incomplète. Je demande qu'une réponse complète soit donnée à mes quatre questions par la réalisation de l'étude d'incidences complémentaire à réaliser suite à la présente RIP par le bureau technique chargé de celle-ci.

**Question 1-** quel est le montant estimé à investir dans le projet Eolien de Ragnies-Donstiennes et Thuillies ?

Réponse : 1,7 million par MW.

Commentaire PG : Vu que le projet porte sur la production de 25 MW, le coût du projet peut être évalué à 42,5 millions d'euros. Si l'on consulte les comptes annuels de New Wind déposés à la BNB le 25 juillet 2023 pour l'exercice comptable 2022, le capital de la société s'élève à (seulement) 100.000 EUR + la réserve légale de 10.000 EUR, avec des fonds empruntés auprès de tiers (Elawan Energy ?) à un an au plus s'élevant à 3.237.964 EUR. Par ailleurs, New Wind n'a pas de personnel. Donc au mieux New Wind est un porteur de projet, une société boîte aux lettres sans substance réelle mais certainement pas un promoteur. L'étude d'incidences doit dès lors identifier qui est en réalité le promoteur.

**Question 2 :** qui est l'investisseur ?

Réponse : non, la profondeur pour le battage des pieux sera examinée après délivrance du permis et vous habitez sur un socle en pierre puisque beaucoup des habitations de vos villages sont construites en pierre.

Commentaire PG : le percement du sous-sol par le battage de pieux peut entraîner de nombreuses conséquences négatives :

- La pollution du sol en surface peut percoler vers la nappe phréatique ;
- Des nappes phréatiques intermédiaires peuvent être percées à l'occasion du battage des pieux ;
- L'alimentation des eaux de surface peut se tarir si les sources sont connectées à la suite du battage des pieux directement à la nappe phréatique et plus aux ruisseaux ;
- Le socle en béton de l'éolienne est également un obstacle à l'écoulement naturel des eaux ;
- Aux dires mêmes de Monsieur Jérôme Dumont, le démantèlement ne concerne pas les pieux.

Il est évident pour moi que tous ces aspects doivent être sérieusement étudiés dans l'étude d'incidences à réaliser afin de déterminer l'influence du projet sur le réseau des eaux pluviales et fluviales.

\*\*\*

Je vous prie de recevoir, Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, mes salutations distinguées.

PS : copie de la présente est adressée à Monsieur Jérôme Dumont via son adresse mail : [jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur les territoires de Ragnies/Donstiennes/Thuillies.

Monsieur,

Par la présente, je m'oppose fermement au projet d'implantation d'un parc éolien de 4 machines sur le territoire de Ragnies-Donstiennes-Thuillies.

On habite cette belle région de Thudinie parce qu'on y est né ou parce qu'on a choisi de vivre à la campagne, dans un cadre paysager remarquable à l'abri de l'agitation citadine et des usines et parce qu'on sait pertinemment bien que notre santé et notre qualité de vie en dépendent.

Je connais bien entendu les menaces qui pèsent sur notre monde et ne nie en rien le réchauffement climatique aux conséquences désastreuses, lié à l'utilisation des énergies fossiles. Il est nécessaire de trouver des alternatives. Mais lesquelles ?

Pour moi, la multiplication dans notre petite Wallonie des parcs éoliens qui nuisent à la santé de tout le monde vivant (faune, flore, hommes, femmes, enfants ...) et son atteinte grave à l'environnement, à l'aspect paysager et à la biodiversité, n'est pas la solution.

J'émet également des sérieux doutes quant à l'intérêt écologique de ce projet éolien pour la société quand on considère la fabrication, le transport, les aménagements territoriaux, l'installation avec l'injection de quantités astronomiques de béton de haute densité, l'érosion des pales dues aux frottements et aux UV, le démantèlement en fin de vie de ces pales et leur recyclage s'il-en-est.

Pollution de l'air, pollution des nappes phréatiques, destruction de la terre et des organismes vivants, pollutions électromagnétiques, pollutions visuelles et sonores, multiplication des troubles nerveux, cardiaques, cancéreux. Est-ce cela que nous souhaitons pour les hommes d'aujourd'hui et de demain ?

La Terre, nous devons la chérir et non sans cesse la détruire, au risque de voir disparaître l'Humanité.

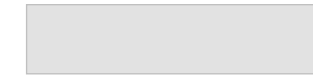
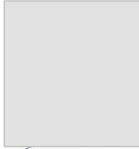
Je vous demande avec insistance des éclaircissements en ce qui concerne :

- 1. La pollution de l'air :** je vous prie de me fournir une analyse détaillée de l'air dans les zones concernées par des parcs éoliens (dispersion d'éléments toxiques tels l'époxy, nanoparticules pulvérisées dans l'air, dispersion dans l'air des engrais et pesticides due aux effets de sillage et ce dans une zone agricole)
- 2. La pollution des nappes phréatiques :** demande d'une analyse approfondie du sol sur les lieux d'implantations (milieux karstiques, zones sableuses... ?)
- 3. L'atteinte à la santé :** demande d'études sonores, visuelles ainsi que des études médicales approfondies sur le plan sanguin, nerveux, cardiaque, différents troubles engendrés par les perturbations électromagnétiques, sonores et visuelles dont sont victimes les riverains des parcs éoliens.
- 4. La fabrication et l'installation des éoliennes :** demande de renseignements :
  - Sur la nature précise des matériaux utilisés pour la fabrication des pales, du mât, du rotor.
  - Sur la composition, la quantité du béton utilisé.

- Je demande que l'étude d'incidences me fournisse un modèle détaillé du système de fondation qui va être utilisé comprenant un schéma explicatif précis (masse d'inertie, de fondation, pieux éventuels).

- 5. Les aménagements sur le terrain :** demande d'un plan précis des chemins créés pour le transport et l'installation du matériel ainsi que les modifications nécessaires pour le transport de l'électricité (aménagement de la cabine de tête, de nouvelles lignes électriques HT)
- 6. L'atteinte paysagère :** vu l'intérêt paysager unique de la Thudinie et l'effet d'encercllement autour de Beaumont, concerné déjà par les 17 éoliennes de Barbençon et les 4 de Sivry-Rance ainsi que les autres projets en recours ou à l'étude, je demande que des photos montages soient réalisés par des professionnels indépendants dans la zone concernée mais aussi dans toutes les communes avoisinantes.
- 7. Le patrimoine immobilier :** je demande une étude complémentaire portant sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par 3 experts indépendants (présence de bâtiments classés ou faisant partie du patrimoine du Hainaut, monuments ...)
- 8. La perte de biodiversité :** connaissant la présence d'une zone Natura 2000 et d'autres zones remarquables dans la région ainsi que la proximité du Parc Naturel de l'Avesnois, je demande que des études approfondies soient faites sur ce sujet.

Redisant mon opposition catégorique à ce projet, recevez Monsieur, mes meilleures salutations.



Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins  
Collège communal  
Grand'Rue 36  
6530 Thuin

Thuin, le 8 septembre 2023

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,

Observations et demandes de mises en évidence de points particuliers en vue de la réalisation d'une étude d'incidences

Je fais suite à la RIP du 6 septembre 2023 qui s'est tenue à la grange de la dime de la Distillerie de Biercée à Ragnies.

J'avais posé 4 questions dont une seule a reçu une réponse en séance, quoi qu'incomplète. Je demande qu'une réponse complète soit donnée à mes quatre questions par la réalisation de l'étude d'incidences complémentaire à réaliser suite à la présente RIP par le bureau technique chargé de celle-ci.

**Question 1-** quel est le montant estimé à investir dans le projet Eolien de Ragnies-Donstiennes et Thuillies ?

Réponse : 1,7 million par MW.

Commentaire PG : Vu que le projet porte sur la production de 25 MW, le coût du projet peut être évalué à 42,5 millions d'euros. Si l'on consulte les comptes annuels de New Wind déposés à la BNB le 25 juillet 2023 pour l'exercice comptable 2022, le capital de la société s'élève à (seulement) 100.000 EUR + la réserve légale de 10.000 EUR, avec des fonds empruntés auprès de tiers (Elawan Energy ?) à un an au plus s'élevant à 3.237.964 EUR. Par ailleurs, New Wind n'a pas de personnel. Donc au mieux New Wind est un porteur de projet, une société boîte aux lettres sans substance réelle mais certainement pas un promoteur. L'étude d'incidences doit dès lors identifier qui est en réalité le promoteur.

**Question 2 :** qui est l'investisseur ?

Pas de réponse.

Commentaire PG : Le bilan de New Wind mentionne des immobilisations corporelles pour un montant de 27.879 EUR. Si la responsabilité extracontractuelle de New Wind est mise en cause, par exemple parce que les éoliennes n'ont pas été bridées à temps, en cas d'accident ou lors du démantèlement, New Wind n'offre aucune garantie financière et la caution de 80.000 à 120.000 EUR pour le démantèlement vanté par Monsieur Jérôme Dumont lors de la RIP est insuffisante manifestement pour couvrir les coûts d'un démantèlement complet, d'autant que les pales ne sont pas recyclables dans l'état des technologies actuelles. Il faut à tout le moins que l'étude d'incidences examine deux aspects distincts :

- Le bilan carbone d'une éolienne tel que projetée de sa fabrication à son démantèlement ;
- Le coût du démantèlement et les garanties financières à fournir par le promoteur en vue d'un démantèlement intégral qui ne soit pas à charge de la collectivité ou subsistant comme ruine dans le paysage.

**Question 3-** Le retour sur investissement est atteint après combien d'années ?

Réponse : cela ne vous concerne pas et je ne vous demande pas combien vous gagnez ?

Commentaire PG : outre le caractère particulièrement heurtant de cette réponse, la question était posée dans le contexte de la participation citoyenne organisée par les mesures 10 à 12 de la Pax Eolienica II. Relevons plus particulièrement que par sa mesure 12, le Gouvernement wallon propose qu'un acteur spécialisé soit désigné afin de favoriser un dialogue alors que manifestement Monsieur Jérôme Dumont refuse au nom de son employeur tout réel dialogue en utilisant l'allégorie du boulanger confronté lors de la vente de son pain à un client qui veut partager avec lui le bénéfice de la fabrication du pain.

L'étude d'incidences doit dès lors permettre de déterminer le bénéfice probable que dégagera la production d'électricité des 4 éoliennes en projet afin que les riverains puissent voir dans leur facture d'électricité un retour sur les profits à engranger par la suite de la construction des 4 éoliennes projetées. Plus globalement, l'étude d'incidence doit faire le bilan pour les riverains : i) des nuisances pour leur santé, pour la faune et la flore et pour leur environnement, y compris paysager et ii) les avantages qu'ils retireront de la réalisation du projet éolien.

**Question 4-** Quel est l'impact environnemental du battage des pieux sur le sous-sol, les sources et les eaux pluviales et la nappe phréatique, cette question a-t-elle déjà été étudiée, plus particulièrement pour déterminer la profondeur nécessaire des pieux arrimant une éolienne de 120 mètres de haut, au sol ?

Réponse : non, la profondeur pour le battage des pieux sera examinée après délivrance du permis et vous habitez sur un socle en pierre puisque beaucoup des habitations de vos villages sont construites en pierre.

Commentaire PG : le percement du sous-sol par le battage de pieux peut entraîner de nombreuses conséquences négatives :

- La pollution du sol en surface peut percoler vers la nappe phréatique ;
- Des nappes phréatiques intermédiaires peuvent être percées à l'occasion du battage des pieux ;
- L'alimentation des eaux de surface peut se tarir si les sources sont connectées à la suite du battage des pieux directement à la nappe phréatique et plus aux ruisseaux ;
- Le socle en béton de l'éolienne est également un obstacle à l'écoulement naturel des eaux ;
- Aux dires mêmes de Monsieur Jérôme Dumont, le démantèlement ne concerne pas les pieux.

Il est évident pour moi que tous ces aspects doivent être sérieusement étudiés dans l'étude d'incidences à réaliser afin de déterminer l'influence du projet sur le réseau des eaux pluviales et fluviales.

\*\*\*

Je vous prie de recevoir, Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, mes salutations distinguées.

PS : copie de la présente est adressée à Monsieur Jérôme Dumont via son adresse mail : jdumont@elawan.be

Ragnies, le 19/09/2023.

Copie envoyée à New WIND Sprl – Avenue des Dessus-de-lives, 2 – 5101 NAMUR  
Réponses à envoyer à : Eddy VIESLET – Rue de L'Escafaene, 8 – 6530 RAGNIES

Madame La Bourgmestre,  
Madame, Monsieur,

Présent lors de la réunion d'information ce 06/09/2023, à propos de la demande de permis unique pour la construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance totale de 25 MW sur le territoire de RAGNIES, DONSTIENNES et THULLIES, demandée par la société ci-dessus nommée.

Je tiens à vous exposer mon mécontentement face à l'exactitude et la précision du contenu du dossier présenté. A plusieurs reprises M. Dumont, représentant la société New Wind, a régulièrement tenté d'esquiver ou d'habillement démontrer son ignorance sur certaines questions primaires.

Vous trouverez, dès lors, ci-dessous quelques interrogations ou observations complémentaires pour lesquelles, j'attends une réponse:

- 1) Quelles garanties le promoteur offre-t-il qu'il n'y aura jamais d'extension de ce projet et que le parc se limitera à 4 éoliennes ? Quelles garanties offre-t-il qu'en cas de vente du parc à un autre exploitant, celui-ci ne demandera pas une extension du parc ?
- 2) L'avis de publication fait allusion à 4 éoliennes pour une puissance totale de 25 MW, en cherchant rapidement, je peux lire que la puissance moyenne des éoliennes actuelles oscille entre 1 et 3 MW,  $4 \times 3 = 12$  MW...Le projet sous-entend-il déjà une extension ou est-ce une erreur dans l'avis introductif...?
- 3) Dans les médias, on trouve des reportages sur l'exploitation des terres rares en Chine. On peut ainsi lire que pour la fabrication des aimants de la turbine d'une seule éolienne de 3 MW, il faut nécessairement extraire et traiter 2 Tonnes de terres rares. Or le traitement d'une seule tonne de ces terres rares produit déjà 10.000 m<sup>3</sup> de gaz chargés d'acide hydrofluorique, d'acide sulfurique et de dioxyde de soufre, 75 m<sup>3</sup> d'eaux usées acides, et UNE TONNE DE RESIDUS RADIOACTIFS !! Les éoliennes ne produisent donc pas une énergie respectueuse de l'environnement.

- 1 -

Les chiffres donnés ci-dessus sont relatifs à une puissance de 3MW, les éoliennes proposées dans le projet ont une puissance nettement supérieures, soit une production de déchets supérieur également.

Je demande que l'étude d'incidence indique quelle garantie le promoteur apporte que les éoliennes qu'il propose seront véritablement « vertes » et que la fabrication des aimants de leurs turbines ne vont pas produire des résidus radioactifs et une pareille pollution ?

3) Le supplément La Libre Belgique Immo N°168 du 7 novembre 2012 consacre son « dossier » à la dévaluation immobilière causée par les éoliennes.

On peut lire ceci : « ...les incertitudes concernant l'avenir d'une demande de permis d'éoliennes ne sont jamais bonnes pour un vendeur. De même, on voit peu d'annonces officielles de vente près du site d'Estinnes, qui héberge 11 mégas éoliennes parmi les plus puissantes d'Europe. (...) « Dans le marché résidentiel, les aspects émotionnels jouent un rôle majeur au cours d'une transaction. On ne parle pas pour rien de coup de cœur. En ce sens, les éoliennes ont un impact, comme le bruit des avions ou les antennes GSM. Les gens sont peut-être même plus sensibles qu'il y a trente ans à ce type de désagréments. (...) « Si tout le monde n'est pas affecté de la même façon par les éoliennes, certains les trouvant jolies, il semble donc que leur voisinage proche n'enchant pas grand monde. Et que cette situation n'est pas sans influence sur le marché immobilier... » (...) « Il faut aussi noter que plus on monte dans la gamme, plus les exigences sont fortes. Un bien de haute qualité s'accommode donc plus difficilement d'un tel voisinage. »

Inutile donc d'indiquer dans l'étude d'incidence que le projet éolien n'aura aucun impact sur l'immobilier.

Je souhaite que l'étude d'incidence tienne compte de cette analyse de La Libre Belgique Immo et qu'elle fasse une analyse sérieuse (par exemple en consultant la Chambre des Notaires) et honnête de perte de valeur immobilière globale pour les villages touchés : RAGNIES, DONSTIENNES, THULLIES, BIESMES-sous-THUIN.

Je souhaite que l'étude d'incidence chiffre la dévaluation immobilière de manière précise.

4) Je souhaite que l'étude d'incidence donne la position exacte de l'emplacement de chaque éolienne, coordonnées GPS, de même que toutes les distances inter-éoliennes.

5) Je souhaite que l'étude d'incidence réalise un état des lieux préalable, de chaque habitation et de chaque voirie qui seront directement impactées par le charroi. Soit les maisons devant lesquels un trafic anormal sera constaté aussi bien en fréquence de passage, qu'en tonnage. Les frais liés aux états des lieux seront pris en charge par le demandeur.

6) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact de chaque éolienne sur la nappe phréatique et les différents points de captation avoisinants.

7) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact de la formation de givre (sur les pales) à proximité des routes et chemins en bordure du parc : Nationale 53, Rue de Rys des Rys, Rue de La Cour.

8) Je souhaite que l'étude d'incidence indique avec clarté le diamètre et la profondeur du trou qui sert à couler les fondations d'une éolienne. Je souhaite qu'elle indique combien de tonnes de terres agricoles seront extraites pour réaliser les fondations de chaque éolienne et que sera-t-il fait de ces terres, dans quel centre de traitement seront-elles transférées et qui payera la facture du traitement de celles-ci ?

9) Je souhaite l'étude d'incidence indique avec clarté combien de chemin de terre il faudra élargir et bétonner, mais surtout connaître avec précision leurs localisations. Cette question ayant été posée par un participant mais n'a pas reçu de réponse claire et précise.

10) Je souhaite que l'étude d'incidence indique les conséquences induites par l'extraction du socle de béton et d'acier lors du démantèlement du parc : conséquences sur l'avifaune, la qualité biologique du site, la qualité du sol. Je souhaite que l'étude d'incidence indique quel type de terres de remblai prendra la place des fondations démantelées.

11) Les terres voisines au parc éolien sont réputées d'excellentes qualités, depuis plusieurs années la culture des pommes de terre prend une énorme expansion. Cette culture est sujette à de fréquents traitements phytosanitaires. Je demande que l'étude d'incidence examine la modification du flux venteux et garantisser qu'elle n'aura aucune influence sur la dispersion de ces traitements phytosanitaires, ni vers les habitations, ni vers leurs potagers.

12) Je souhaite que l'étude d'incidence présente une étude financière sur la rentabilité du parc pour le promoteur sur une période de 5-10-15 ans. Je souhaiterais que le promoteur présente ses derniers bilans annuels concernant la rentabilité financière des parcs éoliens qu'il a déjà installés en Wallonie.

13) Je souhaite que l'étude d'incidence indique la provenance des éoliennes : Espagnoles, Allemandes, Chinoises, Danoises, Indiennes ? Je souhaiterais que l'étude d'incidence indique avec précision, sans choix multiple possible, quel type d'éolienne (marque, puissance) seront installées. Je souhaite que l'étude d'incidence calcule les bilans énergétique et carbone (CO<sub>2</sub>) de la fabrication, transport, du montage, de l'exploitation et du démantèlement des éoliennes.

14) Je souhaite que l'étude d'incidence indique qui sera chargé du maintien et de la surveillance du parc : les sociétés wallonnes, les PME wallonnes ou des sociétés étrangères ?

15) Je souhaite que l'étude d'incidence indique quelles sociétés seront chargées de la construction du parc, fondation et montage des éoliennes : des sociétés wallonnes ou étrangères ?

16) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact des nuisances sonores et infrasonores du parc durant la journée et surtout la nuit (sommeil perturbé) sur la santé des riverains du parc, jusqu'à 1500 m, et ce, pendant toute la période d'exploitation du parc.

17) Je demande que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne et liste (au-delà du simple dérangement) les effets secondaires et les pathologies provoquées par une exposition à un bruit continu et qu'il évalue les risques encourus par les riverains face à cette exposition éventuelle à des éoliennes proches de leurs habitations. Je charge l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine et de comparer ses modélisations avec toutes les normes conseillées dans cette littérature.

18) Je demande que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne sur les troubles de l'oreille interne que certaines études imputent à une exposition continue au fonctionnement des éoliennes et qu'il évalue les risques encourus par les riverains face à cette exposition à des éoliennes proches de leurs habitations. Je charge l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine et de comparer ses modélisations avec toutes les normes conseillées dans cette littérature.

19) Je demande que le projet respecte les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé concernant le bruit.

20) Je souhaite que l'étude d'incidence analyse les coûts de recyclage et quantifie le pourcentage de matériaux recyclables.

21) Je souhaite que l'étude d'incidence indique combien de tonnes de CO2 le parc éolien économisera pendant toute la durée de son fonctionnement ; je demande que ce calcul tienne compte du coût en CO2 de la fabrication des éoliennes (extraction des terres rares, du sable, du cuivre, fabrication du ciment, l'acier, de leur acheminement (convoi de transport, inter-continent, inter pays, locaux, etc...), de leur erection et de leur entretien, et de leur nécessaire régulation permanente par une centrale thermique à combustible fossile. Nous souhaitons qu'un bilan écologique total (gain de CO2, Nox, CO, etc...) soit réalisé afin de déterminer le bénéfice que ce parc apportera par rapport à sa construction, son exploitation, son entretien et sa démolition.

Pour tous ces compléments d'informations, les coûts d'analyses, de recherches, d'études et les indemnités seront entièrement pris en charge par la société New Wind Sprl.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Administration communale de Thuin  
Service de l'Environnement  
Grand-Rue 36  
6530 THUIN

NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Namur

Ragnies, le 19 septembre 2023.

**Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THULLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.**

Madame, Monsieur,

Je suis très attentif à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé. Je me joins à ma compagne, Noémie Duchnik, ainsi qu'à nos enfants, Georgie (5 ans) et Louis (20 mois) pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.

Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42,5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

- 4 -

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thullies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thullies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et

maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale, terrasse, potager et jardin.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

#### 6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

#### 7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais :

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le perçement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons :

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclées de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Nous sommes aussi très inquiets pour la biodiversité de notre village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de

Administration communale de Thuin  
Service de l'Environnement  
Grand-Rue 36  
6530 THUIN

NEW WIND SPRL  
Avenue des Dessus-de-Lives 2  
5101 Namur

Ragnies, le 19 septembre 2023.

**Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THUILLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.**

Madame, Monsieur,

Je suis très attentive à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé. Je me joins à mon compagnon, Lionel Vanderheyden ainsi qu'à nos enfants, Georgie (5 ans) et Louis (20 mois) pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvions pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.

Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42,5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

**compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »**

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

#### 10/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...  
En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur. L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.
2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.
3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.
4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3<sup>ème</sup> génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendu et surtout compris, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Ragnies, le 19 septembre 2023

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

#### 1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

- Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

#### 2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

#### 3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et

maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale, terrasse, potager et jardin.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

#### 4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

#### 5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashs de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine living, chambre parentale et terrasse.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

**compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »**

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

#### 10/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...  
En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur. L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.
2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.
3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.
4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3<sup>ème</sup> génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investit.

En espérant être entendu et surtout compris, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Ragnies, le 19 septembre 2023



Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, salle à manger et chambres des enfants.  
Coordonnées GPS : 50.30653665607506, 4.279428297653123 \*

\* A savoir, rue du Tambourin 15, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

#### 6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

#### 7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais :

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le perçement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons :

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclés de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

#### 9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Nous sommes aussi très inquiets pour la biodiversité de notre village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : **avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de**

Thuillies, le 13 septembre 2023.

Administration Communale de Thuin  
Service de l'environnement  
Grand Rue, 36  
6530 Thuin  
[agnes.cadrobbi@thuain.be](mailto:agnes.cadrobbi@thuain.be)

Copie: NEW WIND sprl  
A l'attention de M. Jérôme Dumont  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR (Loyers)  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

**Concerné :** Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société NEW WIND SPRL d'implanter un parc éolien (4 éoliennes) d'une puissance de 25 MW sur la commune de Thuin aux emplacements localisés entre Ragnies, Thuillies, et Donstienes. RIP Le mercredi 6 septembre 2023 à 19h00 à la Distillerie de Biercée, Grange de la Dîme, rue de la Roquette 36 à 6532 Ragnies.

**Objet :** Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, j'aimerais que l'auteur de l'étude d'incidences tienn compte des points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées 50°18'05.9"N 4°19'01.3"E.

2. Une analyse de la dépréciation immobilière de mon bien ainsi qu'une estimation de sa valeur actuelle dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées 50°18'05.9"N 4°19'01.3"E.

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour mon bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée.

Je demande que mon bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé, rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée :

3. Une analyse d'ombrage soit réalisée par rapport à mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées 50°18'05.9"N 4°19'01.3"E

Leugnies, le 20 septembre 2023

4. Une analyse de l'impact des fondations des éoliennes du parc et des déviations des drains inhérentes sur la qualité/potabilité mon puit, seul point d'eau potable à mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées 50°18'05.9"N 4°19'01.3"E

Une étude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais :

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux. Le forage des pieux risque de provoquer le perçement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Je demande que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par un organisme agréé indépendamment du promoteur.

5. Une étude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons :

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclées de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Je demande que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par un organisme agréé indépendamment du promoteur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus : et vous développez ci-après mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires.

#### Nuisances santé :

Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons inaudibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 Hz

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé** :

La **réalité d'un syndrome des éoliennes existe bel et bien** (Cfr arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse) ce syndrome entraîne une altération grave de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue.

Le syndrome des éoliennes est une maladie non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité

**Demande** de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme

#### Impact patrimoine immobilier :

Cet arrêt de la Cour d'appel de Toulouse a également reconnu la dévalorisation immobilière du bien du plaignant

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants

#### Impacts sur les animaux :

Modification du taux de cortisol, qualité de la viande produite, production de lait, ravages causés aux abeilles et à la production de miel, fausses-couches dans les élevages

**Demande** : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons

Étude qui portera sur les animaux de toutes catégories

Point de vue ornithologique : région qui abrite des espèces appartenant à la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie : Milan Royal, Milan Noir,



cc Collège Communal de Thuin  
Rue Grande 36 – 6530 Thuin  
Collège Communal de Lobbes  
6540 LOBBES  
Collège Communal de Walcourt  
Place de l'hôtel de ville 3-5 à 5650 Walcourt  
Collège Communal d'Erquellines  
Rue Albert 1-, 51 à 6560 Erquellines  
Collège Communal de Merbes-Le-Château  
Rue St Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château  
Collège Communal d'Ham-Sur-Heure  
Chemin d'Outre-Heure, 20 à 6120 Ham-S/Heure  
Cc NEW WIND  
Av. des Dessus-de-lives, 2 à 5101 NAMUR  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Thuillies/Donstiennes – R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Mesdames et Messieurs les échevins,

Par la présente, je marque mon refus catégorique au projet éolien envisagé

D'une part, c'est avec regret que je déplore la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P. du 6 septembre 2023 :

- 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum)
- Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée
- Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

cigognes noires, cigognes blanches, buses variables, perdrix grise elle-même bioindicatrice de la santé environnementale de la plaine

Territoire de chasse et de nourrissage des chauves-souris, cfr rapport Natagora

Relevons aussi l'implantation d'éoliennes est en contradiction avec les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place et financées par la Région Wallonne

Mais aussi en contradiction avec la Directive européenne de protection de la biodiversité (stratégie de l'UE à l'horizon 2030)

#### Pollution atmosphérique

Et approche des mécanismes de l'érosion éolienne :

Il existe trois modes différents d'entraînement des particules : la saltation, la reptation en surface et la suspension

Le vent déplace les particules très fines et très légères beaucoup plus rapidement que les grosses

La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol : une couche de quelques dixièmes de mm de poussière répandue sur une surface de plusieurs milliers de km<sup>2</sup> représente un tonnage considérable

**Demande** de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés

D'autre part, les pales faites en fibre de verre ou en fibre de carbone avec de l'époxy ne sont à l'heure actuelle pas recyclables. Tous les essais présentés comme une solution au recyclage des pales sont à ce jour des échecs avérés pour une solution de dimension industrielle. **Nous vous demandons par conséquent de fournir un certificat délivré par un organisme de contrôle agréé Belge attestant que les pales de vos machines ne contiennent pas de bisphénol A ou BPA**

La production de ciment est quant à elle polluante : voir production nécessaire de ciment de haute densité tant pour le socle que pour la masse d'inertie ou les pieux

**Demande** : de devoir d'analyse complémentaire sur l'impact environnemental de la production des différents composants (aériens/souterrains) de l'éolienne

#### Environnement et qualité de l'air

Toute éolienne qui est située dans un environnement contenant des particules abrasives comme la pluie, la neige, la grêle, la poussière ou les insectes est sujette à l'érosion

La plupart des revêtements anti-érosion installés n'ont qu'une capacité limitée à supporter les conditions extrêmes

Des milliers d'hectares agricoles deviennent peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, par la modification de l'écosystème souterrain, et par l'effet de ventilation qui les assèche et introduit de nouvelles érosions.

Effet de sillage □ détérioration de la qualité de l'air par brassage de flux laminaires aériens et utilisations massives de pesticides

**Demande :** Devoir d'enquête complémentaire : étude sur l'effet de sillage compte tenu des utilisations des pesticides des agriculteurs rayonnement de .....kms

#### **Point de vue énergétique :**

Les zones rurales sont quasi auto-suffisantes en production photovoltaïques et le deviendront certainement lorsque la Région Wallonne mettra enfin en application les Arrêtés et les Décrets concernant les CEC et les CER ainsi que les modalités de subsidiation. Ces modèles de CEC et de CER fonctionnent avec grand succès en Flandre depuis leur décret du 3/12/21 et à Bruxelles depuis leur décret du 03/09/22

**Demande** devoir d'enquête complémentaire sur la nécessité d'installer dans les régions rurales de la Wallonie autant de champs d'éoliennes pour la consommation locale/wallonne

Quid de la capacité d'absorption de la production éolienne combinée à la production photovoltaïque alors que la sous station prévue dans ce projet devra déjà accueillir des projets en cours et que pire encore, la ligne Haute Tension ne pourra pas évacuer l'injection supplémentaire étant donné que ELIA aura d'autres priorités budgétaires dont entre-autre la boucle du HAINAUT ????

#### **Demande de documents à ELIA détaillant le planning et le budget**

engendrés pour les mises à niveau des sous-stations ainsi que la réalisation des nouvelles lignes HT. 150KV nécessaires à l'évacuation hors de la région des puissances injectées par l'ensemble des projets déjà connus cumulée à l'injection de la puissance des P.V.

Pour crédibiliser l'intérêt de l'implantation de l'ensemble de tous les parcs éoliens à venir et existant en Thudinie et dans le Sud Hainaut, **il est impératif** que CSD présente un document d'ELIA reprenant l'ensemble des pertes en ligne consommées dans le Transport de toute cette énergie jusque CHARLEROI et sa périphérie immédiate.

Le projet que vous présentez est basé sur la cartographie d'implantation des futures éoliennes datant de 2013 et dès lors que la carte d'implantation a été retirée du Plan Éolien par les ministres Henry (Aménagement du Territoire) et Nollet (Energie) en date du 04/12/2013. Ce plan n'a plus aucune valeur d'autant que l'ensemble du dit projet n'a fait l'objet d'aucune parution par voie d'Arrêté ou de Décret.

4

NORDEX avec conservation du socle en béton ce qui est en réalité la pièce la plus compliquée à supprimer

**Autre devoir d'enquête complémentaire :** le coût réel de la fabrication, de l'entretien et du démantèlement d'une éolienne

Remarque : le démantèlement prévu dans les conventions signées avec les propriétaires fonciers des parcelles concernées ne portera que sur la partie aérienne et la masse d'inertie dont les dimensions sont à fournir de même que la densité du béton nécessaire.

Toutefois rappelons qu'un socle de béton et / ou des pieux sont également nécessaires au pieds de chaque éolienne, et ceci en ciment de haute densité ! On est en droit de supposer que des essais de sols ont déjà été réalisés et que vous connaissez déjà le type et le dimensionnement approprié aux machines que vous souhaitez installer. **L'étude d'incidence devra à tout le moins fournir tous les éléments des calculs de dimensionnements des différents éléments constituant l'ensemble machine-socle avec des côtes pour chaque élément ainsi qu'une description détaillée de la composition de chaque élément.**

#### **Position de la Wallonie sur le démantèlement :**

25 février 2021 - Arrêté du Gouvernement wallon portant conditions sectorielles relatives aux parcs d'éoliennes d'une puissance totale supérieure ou égale à 0,5 MW et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à l'étude d'incidences, des installations et activités classées ou des installations ou des activités présentant un risque pour le sol (M.B. 27.04.2021).

#### **CHAPITRE VII. - Remise en état**

Lorsque l'éolienne est implantée dans une zone agricole, la couche arable en surface visée à l'alinéa 1er doit permettre l'exploitation agricole dans de bonnes conditions agronomiques.

**Art. 36.** Une sûreté est fournie pour toute exploitation d'un parc d'éoliennes.

Afin de fixer le montant de la sûreté, l'exploitant joint à sa demande de permis une estimation du coût de démantèlement par machine, compte tenu des obligations de remise en état des lieux et de remblaiement visé aux articles 34 et 35. Une révision du montant de la sûreté par l'autorité compétente peut avoir lieu lors de la détermination et de la communication du modèle d'éolienne mis en œuvre par l'exploitant.

Le Ministre peut fixer les modalités d'estimation du montant de la sûreté et de sa révision.

Cette estimation ne préjudicie pas à la faculté de l'autorité compétente de réviser le montant du cautionnement, sur base de l'avis préalable des services du Département des Sols et des Déchets du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

6

Nous invitons les promoteurs à rechercher d'autres endroits parmi les centaines d'hectares de sites industriels en friche en Wallonie ou à proximité des gros consommateurs industriels qui pourraient en faire bon usage comme cela se fait en Flandre où la quasi-totalité des éoliennes sont situées à proximité des zones industrielles depuis 20 ans. En Wallonie le CODT organise aussi l'implantation des éoliennes dans ce sens mais des dérogations sont quasi systématiquement données sous la pression de divers lobby.

A titre d'exemple, au cours de la crise énergétique 2022-2023, le Directeur Général de APERAM (ex Carlam & Carinox Châtelaineau) a déclaré être désolé de devoir mettre l'outil à l'arrêt à cause du coût exorbitant de l'électricité. Dans le même temps, Arcelormittal GENT n'avait aucun souci grâce à la présence sur son site de 3 parcs éoliens STORM lui fournissant de l'électricité à prix fixe avec des machines de 6MW. Ceci n'est qu'un exemple parmi des centaines.

#### **Impact visuel environnemental**

Effet d'encercllement de la région de Beaumont et à terme de la plaine de la Thudinie avec à terme fermeture de la « respiration paysagère visuelle et environnementale »

**Nous attendons de votre part une confirmation écrite d'abandon de ce projet afin de stopper la dictature urbaine sur les régions rurales.** S'il est d'usage de parler de phénomène NIMBY pour les implantations d'éoliennes en zone rurale, il y a erreur. Ce sont les grandes villes qui sont représentées tous partis confondus par un grand nombre d'élus à tous les étages supérieurs des pouvoirs exécutifs ou parlementaires qui n'en veulent pas dans leur zone d'électeurs et qui renvoient le problème dans les zones rurales où il y a peu ou pas d'élus

#### **Coût du démantèlement :**

Cfr les études comparatives réalisées sur le coût du démantèlement et la provision demandée au promoteur (min. Coût réel 4 fois supérieur à la provision)

Cela reste dérisoire : uniquement pour l'enlèvement de l'éolienne et de ses fondations, il faut prévoir entre 100.000 et 120.000 euros. En y intégrant le coût industriel (du démantèlement et recyclage), cela représente 400.000 euros et en cas de faillite de l'exploitant, "c'est l'Etat et donc le contribuable qui se retrouvera avec ces éoliennes sur les bras".

**Demande ;** devoir complémentaire : calcul du coût réel du démantèlement compte tenu des difficultés de recyclage des matériaux.

Un devis disponible dans un dossier d'enquête publique mentionne clairement un coût de démantèlement d'une machine de 2MW évalué en 2014 par la société de démolition Cardem à 413700 € pour la société

5

Le Gouvernement Wallon est le seul à admettre que l'on peut laisser les pieux. Imaginons le nombre de milliers de pieux qui subsisteront dans le sol après la phase de Repowering qui est inévitable et se reproduira à nouveau d'ici 25 ou 30 ans.

A titre d'exemple, la France et nos autres pays voisins ont adopté un texte beaucoup plus contraignant pour les multinationales de l'éolien.

Voici le texte français.

*Arrêté du 22 juin 2020 augmentant les obligations des exploitants d'éoliennes dans le domaine du démantèlement et du recyclage de celles-ci au moment de leur fin de vie.*

**ART 20** prévoit toutes les mesures à prendre pour le recyclage des déchets et la remise en état du site d'implantation avec en particulier l'excavation intégrale du socle de l'éolienne

Comment une directive Européenne peut-elle être à ce point différente après transposition dans le droit de deux pays ou région contigus qui parlent la même langue ?

La différence entre les 2 réglementations est interpellante.

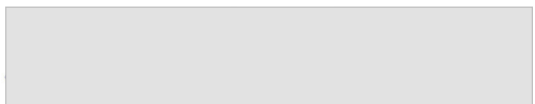
Fallait-il laisser l'Aménagement du territoire à Mr.HENRY après l'échec retentissant de son Cadre de référence relatif au grand éolien en Wallonie en 2013 ? Poser la question, c'est y répondre : Certes cet ingénieur civil de formation et ex président de la FEF était une bonne pioche électorale, mais son parcours ininterrompu dans la sphère politique à des postes divers depuis 1999 ne lui confère ni le statut ni la capacité de vision et d'analyse d'un manager de grand projet industriel. Hors c'est bien de cela que l'on parle dans un projet global qui englobe la production énergétique décentralisée, son transport et sa redistribution.

Ceci explique peut-être la différence entre les réglementations et mérite une interpellation de la Cour de Justice Européenne par les communes qui doivent défendre les intérêts de leurs citoyens et le préjudice irréparable de pollution massive et dispersée des zones rurales de Wallonie par des socles ou des pieux laissés en héritage pour l'éternité.

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres et Echevin(e)s des communes concernées, nous attendons de votre part une lecture attentive de ces quelques considérations et un signal fort par une action commune et concertée pour mettre fin à cette colonisation injuste et inique de nos entités rurales car nous avons déjà largement rempli notre part.

Au plaisir de vous lire.

B-à-V



7

NEW WIND  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

**Objet :** Enquête publique concernant le parc éolien sur les territoires de Ragnies/Donstiennes/Thuillies.

Monsieur,

Ne niant ni l'utilité ni la nécessité de recourir aux énergies vertes et renouvelables, je me permets d'exprimer ici ma totale désapprobation à l'égard des projets éoliens envisagés dans la région de Ragnies-Donstiennes-Thuillies.

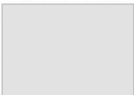
Je pense, en effet, que ceux-ci n'ont plus d'intérêt dans de telles zones dédiées à l'agriculture de haute qualité, à l'habitat rural, aux loisirs et tourisms verts et au repos. Les gens qui choisissent de vivre ici le font par souci de leur santé et d'une importante qualité de vie.

En plus des nuisances reconnues à de telles implantations (atteinte à la faune, à la flore, à la qualité de l'air, de la terre et au final à la santé humaine), je voudrais attirer votre attention sur quelques points essentiels posant questions.

- o Qu'en est-il des nuisances électromagnétiques résultant des modifications du réseau nécessaires au transport de l'électricité produite ? J'attends de vous un audit complet des effets sur la santé humaine tenant compte des altérations des paramètres sanguins et de l'influence sur les systèmes nerveux, cardiaque et reproducteur.
- o En ce qui concerne l'aspect paysager et le cadre de vie de la région, je me permets de vous demander une étude complète et approfondie à 360° sur les dégradations infligées aux paysages uniques de notre région Thudinienne sans oublier les communes avoisinantes, ainsi qu'une évaluation précise de la perte de valeur du patrimoine immobilier de notre région (habitats, monuments, loisirs, promenades ...) due à ce projet d'implantations.

En raison de la situation actuelle de la dégradation générale des cadres de vie, nous devons cesser de porter atteinte à notre environnement. Au contraire, il est impératif de mettre en œuvre sa protection et sa restauration. Il y va de la vie de nos enfants.

Je vous remercie pour votre attention et vous salue cordialement.

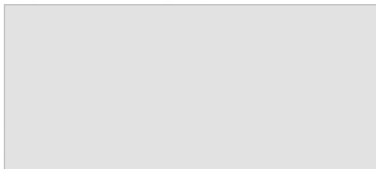


compris le béton du socle) jusqu'à son démantèlement final et recyclage. Quelle réduction en CO2 engendre une éolienne, tout en sachant que sa production est comblée par le gaz.

D'autres alternatives existent dans la commune de Thuin :

Notre ville, ainsi que les habitants de toute l'entité sont très actifs dans ce domaine (biomasse, photovoltaïques, isolation des maisons...)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Ragnies, le 19 septembre 2023.

Administration Communale de Thuin  
Service de l'environnement  
Grand Rue, 36  
6530 Thuin  
[agnes.cadrobbe@thuin.be](mailto:agnes.cadrobbe@thuin.be)

Copie: NEW WIND sprl  
A l'attention de M. Jérôme Dumont  
Avenue des Dessus-de-Lives, 2  
5101 NAMUR (Loyers)  
[jdumont@elawan.be](mailto:jdumont@elawan.be)

**Concerné :** Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement relative au projet de la société NEW WIND pour l'implantation d'un parc éolien (4 éoliennes) d'une puissance de 25 MW sur la commune de Thuin sur les communes de Ragnies, Thuillies, et Donstiennes.

**Objet :** Demande des points à aborder par l'étude d'incidences.

Madame, Monsieur,

Je demande que l'auteur de l'étude d'incidences prenne en compte les points suivants :

1. Un photomontage soit réalisé depuis mon domicile dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées GPS : 50°30'35.1"N 4°27'23.5"E  
Ce photomontage devra être réalisé en nocturne et diurne, avec les flashs lumineux, et par temps clair, en vision 40°.
2. Une analyse de la dépréciation immobilière de mon bien ainsi qu'une estimation de sa valeur actuelle, c'est-à-dire avant le projet d'implantation d'éoliennes et ce par un expert indépendant, agréé et rétribué par le promoteur du projet dont l'adresse est reprise dans l'entête ci-dessus et de coordonnées GPS : 50°30'35.1"N 4°27'23.5"E
3. Une étude sur la santé humaine. Quels sont les effets sur notre santé (engendrés par les effets stroboscopiques, nuisances sonores, nuisances avec les infrasons, les dérives des pesticides engendrées par les mouvements des pâles, les flashs lumineux ou tout autre élément qui nuirait à la santé de tous riverains de ce projet) ?
4. Nous devons TOUS réduire nos émissions de CO2. Je souhaiterais que vous m'apportiez le chiffre exact de la quantité de CO2 générée par UNE éolienne, de sa fabrication initiale (extraction de terres rares, les nombreux charrois,...), sa fabrication, son implantation( y